AECK MG RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

Fraternité-Justice-Travail

PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

DÉCRET N° 2024 – 965 DU 22 MAI 2024 portant nomination de monsieur **Jacques Rolland AMADOU** en qualité de Préfet du département de la Donga.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DE L'ÉTAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu la loi n° 2021-14 du 20 décembre 2021 portant code de l'administration territoriale en République du Bénin ;
- vu la décision portant proclamation, le 21 avril 2021 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021 ;
- vu le décret n° 2024-892 du 11 avril 2024 portant composition du Gouvernement ;
- vu le décret n° 2021-401 du 28 juillet 2021 fixant la structure-type des ministères, tel que modifié par le décret n° 2022-476 du 03 août 2022;
- vu le décret n° 2022-605 du 02 novembre 2022 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Décentralisation et de la Gouvernance locale ;
- sur proposition du Ministre de la Décentralisation et de la Gouvernance locale,
- le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 22 mai 2024,

DÉCRÈTE

Article premier

Monsieur Jacques Rolland AMADOU est nommé Préfet du département de la Donga.

Article 2

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, abroge toutes dispositions antérieures contraires.

Il sera publié au Journal officiel.

Par le Président de la République, Chef de l'État, Chef du Gouvernement, Fait à Cotonou, le 22 mai 2024

Patrice TALON -

Le Ministre de l'Économie et des Finances,

Le Ministre de la Décentralisation et de la Gouvernance locale,

Romuald WADAGNI Ministre d'Etat Raphaël Dossou AKOTEGNON

AMPLIATIONS: PR 6; AN 4; CS 2; CC 2; CES 2; .C.COM 2; HAAC 2; HCJ 2; MEF 2; MDGL 2; AUTRES MINISTERES 19; SGG 4; INTERESSE 1; JORB 1.